



PLUS DU TIERS DES SALARIÉS À TEMPS PARTIEL

La proportion régionale d'emplois à temps complet est significativement inférieure à celle observée au niveau national.

Les secteurs cadre de vie-technique et juridique se distinguent par une très nette sous-représentation des emplois à temps partiel.



Secteur cadre de vie-technique



Entreprises d'architecture



Entreprises d'économistes de la construction



Entreprises d'experts en automobile



Cabinets de géomètres-experts, géomètres-topographes, photogrammètres et experts fonciers



Secteur juridique



Études d'administrateurs et mandataires judiciaires



Cabinets d'avocats



Offices de commissaires-priseurs judiciaires et Sociétés de ventes volontaires de meubles aux enchères publiques



Études d'huissiers de justice



Secteur santé



Cabinets dentaires



Laboratoires de biologie médicale extra hospitaliers



Cabinets médicaux

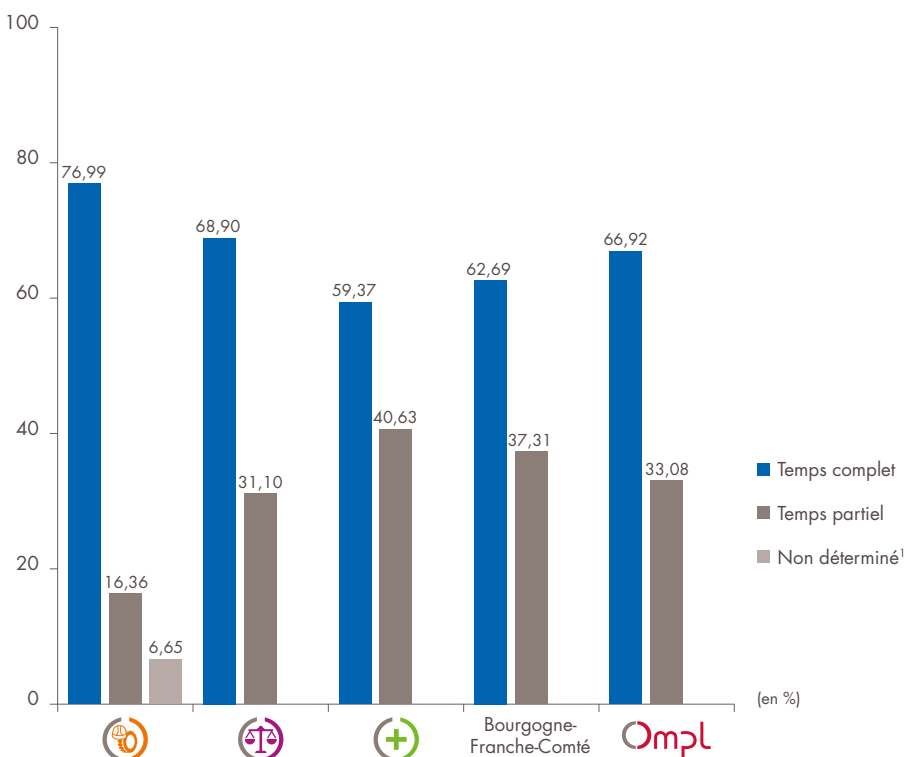


Pharmacie d'officine



Cliniques vétérinaires

Durée du temps de travail par secteur professionnel



1. Salariés pour lesquels le temps de travail n'a pas pu être déterminé.



VARIABILITÉ DU TEMPS DE TRAVAIL

- Dans les branches du secteur cadre de vie-technique, l'emploi à temps complet est fortement représenté. Cette configuration est très marquée pour les cabinets de géomètres et les entreprises d'économistes de la construction.
- À l'exception des cabinets d'avocats et des offices de commissaires priseurs judiciaires et sociétés de ventes volontaires, les branches du secteur juridique sont aussi caractérisées par une surreprésentation du travail à temps complet. Néanmoins, les proportions sont un peu moins marquées que celles observées dans le secteur cadre de vie-technique.
- En dehors des laboratoires de biologie médicale extra hospitaliers et de la pharmacie d'officine, c'est l'emploi à temps partiel qui est surreprésenté dans les branches du secteur santé. Le phénomène est très sensible dans les cabinets médicaux.

Durée du temps de travail par branche professionnelle

Branches professionnelles	Temps complet	Temps partiel	Non déterminé ¹
	76,99 %	16,36 %	6,65 %
	81,01 %	18,99 %	0 %
	89,17 %	10,83 %	0 %
	78,28 %	21,72 %	0 %
	89,93 %	10,07 %	0 %
	68,90 %	31,10 %	0 %
	87,61 %	12,39 %	0 %
	63,52 %	36,48 %	0 %
	0 %	100 %	0 %
	80,18 %	19,82 %	0 %
	59,37 %	40,63 %	0 %
	57,98 %	42,02 %	0 %
	67,89 %	32,11 %	0 %
	53,70 %	46,30 %	0 %
	60,76 %	39,24 %	0 %
	57,25 %	42,75 %	0 %
Bourgogne-Franche-Comté	62,69 %	37,31 %	0 %
Ompl	66,92 %	33,08 %	0 %

1. Salariés pour lesquels le temps de travail n'a pas pu être déterminé.